

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 28 janvier 2026

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 12	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Occitanie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 20 janvier 2026	Etaient présents : <ul style="list-style-type: none">- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Françoise GAU (représente Christine CALVET), Jean-Claude GUIRAUD, Roger MEUNIER (représente Françoise PONS), Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD.- Pour la C/C du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Denis MAFFRE (représente Daniel VIDAL) et Anne-Lise SAUTEREL.
	Absents excusés : Christine CALVET (donne pouvoir à Françoise GAU), Alain CABROL, Francis CROS, Françoise PONS (donne pouvoir à Roger MEUNIER) et Daniel VIDAL (donne pouvoir à Denis MAFFRE).
	Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.

Délibération N° 2026-6 – Ajout d'une délégation au Président à propos de LEADER (fonds européen)

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2020-17 relative aux délégations au Président et au Bureau Syndical. Il précise que cette délibération n'a pas connu d'évolutions au cours de ce mandat.

Monsieur le Président précise que la Région Occitanie, en tant qu'autorité de gestion du programme LEADER 2023-2027 effectue les premières instructions de demandes de subvention. À ce titre, l'Autorité de Gestion demande d'explicitier les délégations du Président, notamment à propos de la signature de convention d'attribution LEADER.

Monsieur le Président précise qu'il est habilité « dans la limite des inscriptions budgétaires, à l'approbation des plans de financements et au dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs ». Cette délégation est trop générale. Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'ajouter « la signature des conventions d'attribution de financement avec n'importe quel financeur, la signature des documents liés aux demandes de paiement, ainsi que tout acte valant engagement juridique du PETR vis-à-vis de ces financeurs ».

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que pour faciliter la gestion de ces dossiers, le cas échéant, il prendra un arrêté de délégation de signature à la faveur du Directeur Général des Services du PETR des Hautes Terres d'Occitanie.

Après en avoir échangé, l'Assemblée, **à l'unanimité des présents :**

ACCEPTE ce complément de délégation au Président.

PRECISE que les autres délégations (conformément à la délibération n°2020-17) restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 28 janvier 2026.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GUIRAUD.

